

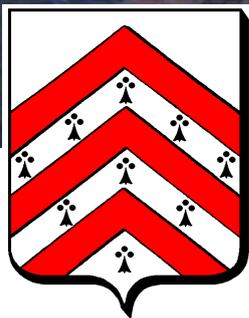
Au fil du Terrouin

Ménil la Tour

Bulletin municipal n° 28



2016-2017



Sommaire

Le mot du Maire

Les comptes administratifs (année 2015)

Le service de l'eau

La commune

Les grandes décisions

Au fil du Terrouin

Méniloises et Ménilois

L'Etat civil

Carnet rose, bleu et blanc

Les travaux

Jour après jour

La fête des voisins

11 novembre 2016

La faune

Nos cloches

Nos entreprises

Sécurité

Saint Nicolas

Les associations

Le couarail des ménins

La Communauté de Communes du Toullois

Dvive

La déchèterie

Le syndicat mixte

L'école

Le groupe scolaire de la reine

La solidarité

Nos doyens

Les aînés

Les brioches de l'amitié

Le mot du Maire

2016 a été une année dramatique pour notre République, dans ce contexte international de guerre et de terreur, avec une montée d'extrémismes haineux, dévastateurs. Je rends hommage aux victimes, mais aussi aux forces de nos services publics, de sécurité, de secours, de santé, au service des citoyens. Ils ont été exemplaires dans ces moments de détresse et de crise. Et ils sont bien là au quotidien, tous les jours. Le service public est essentiel à l'équilibre de notre société dans les valeurs de notre République. Que la jeunesse de notre pays retrouve confiance en nos institutions qui doivent être protectrices, qui doivent aussi libérer les initiatives. La République, c'est ce qui nous unit, ce qui nous permet de vivre ensemble, dans toute notre diversité.

2016 fut aussi pour les Ménins une année riche en travaux malgré une réduction drastique des aides accordées par l'état et le département.

-L'église est désormais aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Reste à régler un petit détail de rampe.

-L'éclairage public a été complètement revu, les anciennes ampoules à vapeur de sodium ou de mercure ont laissé la place à des ampoules LED plus performantes, mais surtout moins gourmandes en énergie. Une économie de près de 70 % est prévue.

-Grace à un nouveau dispositif appelé PUP (Projet Urbain Partenarial), les ornières de l'impasse des brebis sont du passé. Les eaux de pluie sont récupérées par un caniveau central et la bande de roulement revêtue d'enrobés.

-Certes invisible de l'extérieur, l'échelle intérieure du château, corrodée et non sécurisée, a laissé la place à du matériel en aluminium équipé d'une ligne de vie permettant ainsi un accès au réservoir en toute sécurité pour les intervenants.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau rue de Verdun sont toujours programmés, mais faute de subventions accordées ils sont retardés, l'agence de l'eau ne les retenant pas comme prioritaires dans ses contrats de plan.

2017 sera aussi l'année imposée par la loi pour la fusion des communautés de communes. Conformément à cette loi, le Préfet de Meurthe et Moselle a arrêté les périmètres de coopération intercommunale et voit l'arrivée de la communauté de Hazelle en Haye et de ses 9 communes. Forte désormais de 43 municipalités et 46000 habitants la nouvelle entité s'appelle "Communauté Communes Terres Toulaises"

Tout au long de la constitution de cette nouvelle communauté, nous veillerons avec la plus grande vigilance au respect de ces principes en rappelant également que la cellule la plus pertinente de la vie démocratique et de la démocratie de proximité est, et doit rester la commune.

2017 sera aussi l'année des élections présidentielles et législatives de mai et juin.

Que pouvons-nous souhaiter ? Tout simplement, un candidat à l'élection présidentielle qui propose un programme clair, courageux et résolument libéral ; sans chercher à plaire à tout le monde, mais avec pour seul objectif de résoudre les problèmes de la France et des Français. Chacun a besoin des autres, la France a besoin de tous. Ce qui compte, c'est que chacun puisse trouver un travail correspondant à ses attentes et ses compétences et puisse en vivre décemment.

Malgré tous ces problèmes et ces difficultés dont il faudra tout faire pour sortir, permettez-moi, d'y ajouter un autre vœu, personnel celui-là. En mon nom et au nom du conseil municipal, qui fait le maximum pour vous satisfaire, je vous souhaite, à vous et à vos familles, une bonne et heureuse année 2017

Bernard DEPAILLAT

Les comptes administratifs

Service de l'eau 2015

Fonctionnement :

Dépenses :	27 339 €
Recettes :	131 244 €
Excédent :	103 905 €

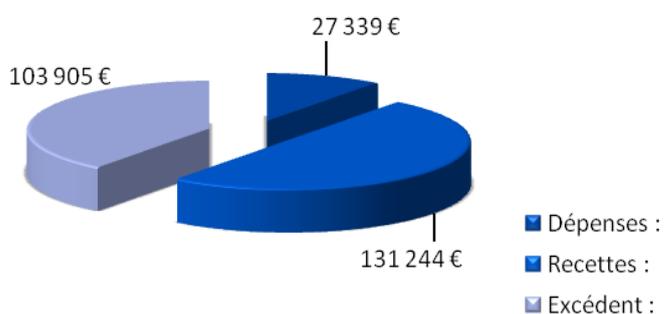


Investissement :

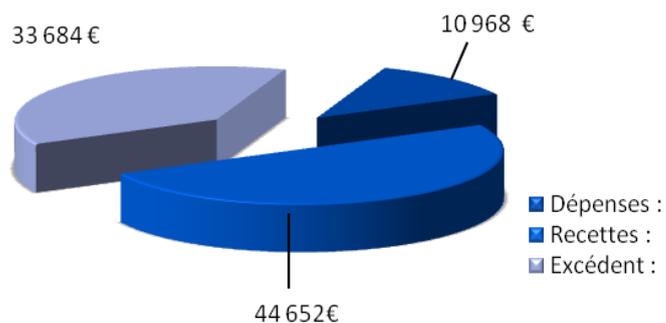
Dépenses :	11 326 €
Recettes :	47 218 €
Excédent :	35 892 €

Résultat clôture **139 797 €**

Fonctionnement



Investissement



Qualité de l'eau distribuée en 2015

Synthèse du contrôle sanitaire



mercredi 08 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : MENIL-LA-TOUR

Exploitant : MAIRIE DE MENIL LA TOUR

Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE MENIL LA TOUR

Nb de captages d'eau : 3

Protection des captages : Les captages sont partiellement protégés.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chlore).

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	10	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	1,05 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0.1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH)

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau

35,55 °F

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

AGRESSIVITE DE L'EAU

Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée

2

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

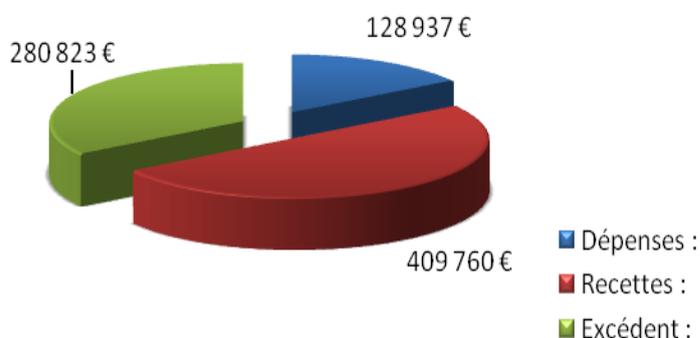
CHIMIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

La commune

Fonctionnement :

Dépenses :	128 937 €
Recettes :	409 760 €
Excédent :	280 823 €

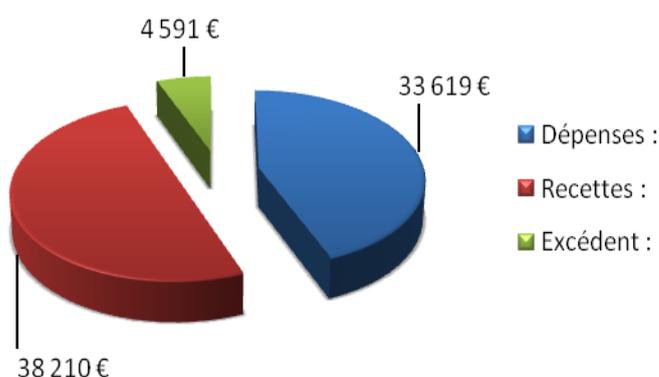
COMMUNE Fonctionnement



Investissement :

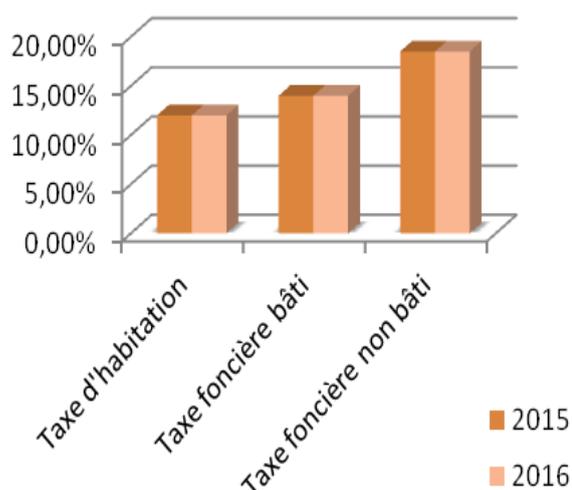
Dépenses :	33 619 €
Recettes :	38 210 €
Excédent :	4 591 €

COMMUNE Investissement



Résultat clôture **285 414 €**

	2015	2016
Taxe d'habitation	12,00%	12,00%
Taxe foncière bâti	14,00%	14,00%
Taxe foncière non bâti	18,50%	18,50%



Les grandes décisions

DEMANDE DE SUBVENTION TERRES DE LORRAINE

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et de l'échange de la conduite d'AEP, la possibilité est ouverte à la commune de faire appel à des fonds de soutien aux travaux d'économies d'énergie et concernant le patrimoine des collectivités sur le territoire « terres de lorraine ».

Les travaux prévus rue de Verdun et l'échange de nos candélabres sur la rue de la Reine répondant parfaitement aux critères, il est décidé de faire appel aux fonds de soutien ci-dessus.

PARTICIPATION MUTUELLE DES SALARIES

Suite à la mise en place de la mutuelle santé obligatoire pour les salariés au premier janvier 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 10 % au frais de cotisation.

PANNEAUX SOLAIRES – MAINTENANCE

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance de la Sté MILLET Service pour un montant annuel de 165 € HT afin de vérifier l'installation suite à la défaillance de l'installateur d'origine.

Pour ce faire, Monsieur le Maire souhaite utiliser la retenue de garantie de 2000 € de la Sté d'origine ECOSOL cette dernière n'existant plus

CONVENTION REFUGE MORDANT

Monsieur le Maire présente la convention du refuge du MORDANT avec la commune de MENIL LA TOUR.

- Accepte la convention avec le refuge du MORDANT
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Vu l'article L5211-17 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral de fusion des communautés de communes du Toulinois et des Côtes en Haye du 22 avril 2013

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts de la communauté de communes du Toulinois du 08 décembre 2014

Vu la délibération n° 133-2015 du 16 décembre 2015, adoptée par l'assemblée de la CCT, définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 134-2015 du 16 décembre 2015 de modification des statuts de la CCT, adoptée par l'assemblée de la communauté de communes du Toulinois, portant sur l'ajout de l'aire de grand passage des gens du voyage, et le toilettage dans la rédaction des statuts,

PLAN DEPARTEMENTAL DIPR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article L361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement chapitre 1er (itinéraires de randonnée et de la circulaire du 30 août 1988, le conseil départemental de Meurthe et Moselle souhaite élargir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRP) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

La présente délibération du Conseil Municipal vient en complément de la délibération du Conseil Municipal prise le 29 juin 2015 relative au PDIPR.

Conformément à l'article 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'environnement chapitre 1er (itinéraire de randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988 et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré

Emet

un avis simple favorable sur l'ensemble du tracé du PDIPR de Meurthe et Moselle
un avis conforme favorable concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :

Tronçon	statut	dénomination locale	section
4720	chemin rural	L'ouvrage St Etienne	ZC
4721	chemin rural	sur Grudenau	ZC
8543	chemin rural	sur Grudenau	ZC
8545	chemin rural	L'ouvrage St Etienne	ZC
8548	chemin rural	CHAMPE	ZD
14049	chemin rural	CHAMPE	ZD
14050	chemin rural	LA HAYE	ZE
14060	chemin rural	dit de Sanzey à Royau-	ZE
14061	chemin rural	meix AU CERISIER	ZE

S'engage

En ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

1. à conserver aux chemins ruraux et parcelles communales inscrits au PDIPR leur caractère public, ouvert et entretenu
2. à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures
3. à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le conseil départemental de Meurthe et Moselle
4. à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée
5. à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration
6. à informer le conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits
7. à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

BUDGET PREVISIONNEL TNT

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel pour les années 2016 à 2019 ainsi que le contrat du Territoire Nord Toulois

La participation de la commune de MENIL LA TOUR présentée dans ce budget sera de 2385,39 € sur la période de 2016 à 2019.

AMORTISSEMENT MATERIEL – SERVICE DE L'EAU

Les amortissements sur le service de l'eau sont calculés sur 40 ans pour les bâtiments et les canalisations.

Il est proposé au Conseil de délibérer pour fixer la cadence d'amortissement d'autres biens.

- les pompes sur 8 ans : compte 2154
- la pompe doseuse de chlore sur 5 ans : compte 2156

TRAVAUX SYLVICOLES

Monsieur le Maire présente le dossier dressé par l'Office National des Forêts concernant les travaux sylvicoles dans la forêt de MENIL LA TOUR pour un montant HT de 2423,52 € HT (deux mille quatre cent vingt trois euros et cinquante deux centimes hors taxe).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis pour travaux sylvicoles d'un montant de 2423,52 € HT
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2015 établi par Madame le receveur du Trésor lors de la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal ainsi que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. CHAPUY, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	212293,15
	Réalisé	33618,95
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus	212293,15
	Réalisé	38209,77
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	378644,22
	Réalisé	128936,74
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	378644,22
	Réalisé	409759,56
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	4590,82
Fonctionnement	280822,82
Résultat global	285413,64

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, à savoir :

Taxe d'habitation :	12 %
Taxe foncière (bâti)	14 %
Taxe foncière (non bâti)	18,50 %

Le produit fiscal attendu pour 2016 s'élèvera à 66289 €

COMPTE DE GESTION 2015 – SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le compte de gestion établi par Madame le Receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. CHAPUY, vote le compte administratif 2015 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus	123343,51
	Réalisé	11325,97
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	123343,51
	Réalisé	47218,11
	Reste à réaliser	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	126864,95
	Réalisé	27339,11

Recettes	Prévus	126864,95
	Réalisé	131244,29

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	35892,14
----------------	----------

Fonctionnement	103905,18
----------------	-----------

Résultat global	139797,32
-----------------	-----------

BUDGET PRIMITIF 2016 – SERVICE DE L'EAU

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Bernard DEPAILLAT
Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016

INVESTISSEMENT

DEPENSES	153897,14
----------	-----------

RECETTES	153897,14
----------	-----------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	157418,91
----------	-----------

RECETTES	157418,91
----------	-----------

BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Bernard DEPAILLAT
Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016-06-20

INVESTISSEMENT

DEPENSES	266628,00
----------	-----------

RECETTES	266628,00
----------	-----------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	432868,52
----------	-----------

RECETTES	432868,52
----------	-----------

DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT DE LUMINAIRES

Dans le cadre des travaux visant à faire baisser la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, Monsieur le Maire présente un devis de la société SET d'un montant de 21 170 € H.T, lequel comprend le remplacement de nos ampoules à vapeur de mercure interdites depuis le 1er Janvier par des luminaires à LED, moins gourmandes en énergie. Il est possible de faire appel aux Fonds de soutien d'investissement 2016 .

Les travaux d'échange de nos luminaires rue de la Reine, rue de Verdun et rue du chemin ferré répondant parfaitement aux critères, il est décidé de faire appel aux fonds de soutien ci-dessus.

Le conseil municipal décide de faire appel au Fonds de Soutien à l'Investissement

Local (FSIL) et charge le Maire d'en faire la demande et d'inscrire cette dépense dans le budget 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION – MISE EN CONFORMITE EGLISE

Dans le cadre de notre calendrier de mise en conformité de nos bâtiments publics nous nous sommes engagés à rendre l'église accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Poletti d'un montant de 19 180 HT lequel est en conformité avec les préconisations du CAUE, sollicité lors de nos réflexions, sur l'aménagement de nos espaces recevant du public.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter le devis de la société Poletti et de faire appel aux (FSIL) Fonds de Soutien d'Investissement Local et à la (DETR) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ces travaux et charge Mr le Maire d'en faire la demande en inscrivant cette dépense au budget 2016.

CHATEAU EAU – REMPLACEMENT ECHELLE ACCES

Monsieur le maire présente le devis de la Société ATTILA concernant le remplacement de l'échelle intérieure du château d'eau, pour un montant de 19948,95 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de la Sté ATTILA pour un montant de 19948,95 € HT
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI REGROUPANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAZELLE EN HAYE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5210-1-1 relatif à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal

Vu la loi 2015-91 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 validant le schéma départemental de la coopération intercommunale de Meurthe et Moselle

Vu les propositions inscrites dans ce schéma

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2012 portant création de la communauté de communes de HAZELLE EN HAYE

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant le projet de périmètre du nouvel EPCI nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Toulinois sans la commune d'Hamonville et de la communauté de communes de HAZELLE EN HAYE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet de périmètre du nouvel EPCI.

PLAN REGIONAL 2016 – SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Dans le cadre du soutien à l'investissement mis en place par la nouvelle région, le conseil municipal :

- mandate Monsieur le Maire, à déposer un dossier concernant l'aménagement de

la D 904.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

REALISATION D'UNE TRANCHEE DRAINANTE

Suite aux très fortes pluies à répétition, l'arrière des maisons du lotissement de l'Orée du Parc a été inondé.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société OFTP pour la réalisation d'une tranchée drainante avec drain routier à l'arrière des propriétés numérotées de 47 à 50, pour un montant total HT de 3430,00 € (trois mille quatre cent trente euros hors taxe).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de la Société OFTP pour la réalisation d'une tranchée drainant pour un montant HT de 3430,00 € HT.

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de projet urbain partenarial pour la prise en charge financière d'équipements publics sur un domaine privé dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'aménagement de la rue dénommée "impasse des Brebis".

Ces travaux consistent à

- pose d'un caniveau central CCI avec reprise des eaux pluviales

- revêtement en enrobé de l'ensemble de l'impasse

pour un coût total des équipements à réaliser de 34289,00 € HT

La commune s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus au plus tard le 31 mars 2017.

L'ensemble des riverains s'engage à verser à la commune de MENIL LA TOUR le coût des travaux prévus nécessaires aux besoins des habitants ou usagers de la dite impasse des Brebis.

Cette fraction est fixée à 100 % du montant des équipements

En conséquence le montant total à la charge des propriétaires riverains s'élève à 34289,00 € HT.

L'ensemble des propriétaires riverains s'engagent à procéder au paiement de la participation de projet urbain partenarial mise à leur charge

La durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement est de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention.

Si les équipements publics définis ci-dessus n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la convention, les sommes représentatives du coût des travaux non réalisés seront restituées aux propriétaires riverains sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la présente convention de PUP doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention de PROJET URBAIN PARTENARIAL

- autorise le maire à signer tout document relatif à cette convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AGENT SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la convention de mise à disposition au SIS TERROUIN d'un agent de son service technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention de mise à disposition au SIS Terrouin d'un agent de son service technique

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette convention

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAINE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune de MENIL LA TOUR et la "Maison BATAVOINE".

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- approuvent les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune de MENIL LA TOUR et la "Maison BATAVOINE".

- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette convention.

CONVENTION COMMUNE DE MENIL LA TOUR ET TERRES DE LORRAINE (verger)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, la convention d'occupation du domaine public entre la commune de MENIL LA TOUR et le TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE - DIRECTION TERRITORIALE ADJOINTE AMENAGEMENT concernant les aménagements d'intérêts écologiques et paysagers sur les emprises communales.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent les termes de la convention entre la commune de MENIL LA TOUR et le TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE - Direction territoriale adjointe aménagement concernant les aménagement d'intérêts écologiques et paysagers sur les emprises communales.

- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette convention

AFFOUAGE PARCELLE 8 ET DIVERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe la destination des coupes issues de la forêt communale des parcelles 8 et divers.

La délivrance pour l'affouage :

- les houppiers des arbres vendus en bois d'œuvre.
- les tiges déclassées (marquées d'un simple trait incliné)
- les tiges de chêne, hêtre, charme, bouleau, d'un diamètre inférieur à 40 cm
- les tiges de frêne, érables, fruitiers, tilleul d'un diamètre inférieur à 35 cm.

L'exploitation en régie de futaie, et la vente de grumes.

Les grumes seront vendues façonnées par les soins de l'ONF. Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code Forestier, le conseil municipal :

- décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M. Bernard DEPAILLAT, M. Jean-Paul LELAQUAIS, M. Maurice DASSULE

- et fixe

* le mode de partage par foyer

* le délai d'abattage au 23 janvier 2016

* le délai de vidange au 17 juin 2016 par sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

CHAUDIERE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture et pose d'une chaudière GAZ dans la salle polyvalente par les Etablissements GAZ TOULOUS pour un montant de 7770,00 € Hors Taxe.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le devis pour la mise en place d'une chaudière GAZ dans la salle polyvalente par les Ets GAZ TOULOUS pour un montant 7770,00 € HT.

- autorise le maire à signer tout document pour cette opération

SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire présente le projet de droit de servitude de passage.

La commune de MENIL LA TOUR est propriétaire de la parcelle ZB 122 enclavée entre la parcelle boisée OF 165 et la parcelle ZB 120 appartenant à Mme MARIZIEN. La commune sollicite un droit de servitude de passage pour accéder à son terrain au titre d'une servitude légale.

Le conseil municipal,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

TRANSFORMATION DU POS EN PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du POS transformé en PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Vu la délibération en date du 18 septembre 2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et définissant les modalités de concertation ;

Vu le début sur les orientations fédérales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.123.9

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.9, L 300.2 et R 123.18

- entendu l'exposé de monsieur le maire,

- après examen du projet de PLU et notamment le PADD, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du POS transformé en PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Le Conseil Municipal,

- Arrête le projet de révision du POS transformé en PLU de la commune de MENIL LA TOUR tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis :

* à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS transformé en PLU.

- à la commission départementale pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers :

* aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

Conformément aux articles R 123.18, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public (article L 300.2).

INFO-PRESSE



Mme **Irène STEIGER** est votre correspondant local officiel pour toutes les parutions concernant la vie de la commune dans votre quotidien régional.

Elle se tient à la disposition de tous : commune, associations ou particuliers pour toute parution dans le journal d'articles divers :

compte-rendu de conseil municipal, avis de décès, nécrologie, carnet rose, mariage, anniversaire (90 ans et plus), noces d'or, réunions, vie des associations, assemblées générales, journées des classes, spectacles, animations, événements du village : ...

Mais aussi histoire du village, portrait particulier, légendes ou choses insolites, partage d'une passion...

N'hésitez pas à la contacter :

Irène Steiger, 8 rue de la justice - -tél : 03 83 62 88 36

mail : irene.steiger@hotmail.fr

1 RUE DE LA JUSTICE

6 BARTHELEMY
8 STEIGER
10 CUNY
12 LOPPINET
14 DASSULE
16 KISLAT
18 KAIZER
20 PIK

11 SEQUEIRA
13 DEFAUT
15 AUDINOT
21 LABAS / ROMOIVILLE
23 THIRY
25 SCHWARTZ
27 DROUIN
29 FROMWEILLER / GUICHARD

2 RUE DE LA REINE

2 THOUVENOT
6 BREVOT/BOULANGER
8 LANOY
12 LOUVIOT J.
14 LOUVIOT N.
16 LOUVIOT /GRANDSIRE
20 DI DIO

3 SAINTIER
5 MAILLOT
7 GAMORY / ROBIN
9 COLIN
11 DUPUIS L./DUPUIS F.
13 Salle des fêtes
15  MAIRIE 
17 YSEBAERT
19 VERGEZ
21 BURTE J.-C.
23 LOUVIOT J.-P. (agri.)
23bis LOUVIOT L.
25 BROGE H
27 CRISMAN
29 MATHIOT Gi.

3 RUE DE VERDUN

6 BRETHOME S
6 ROUZEE / ROUYER
6 MIETTON
10 VERRIER
12 MARIOTTE
14 BERRING
16 POISSONNIER
18 GENIN
20 DULAC / GERARD
22 BENOIT
24 MATHIOT Ga.
26 FAURE-GEORS
28 BOULANGER
32 ROBIN ST AMAND

5 RICHTER
7 DELOYE (Pizzeria)
11 PIERRE-JEAN
17 BURTE J,C
19 BOSSY

4 ROUTE NATIONALE

2 MARIZIEN
5 VANNIER
7 NGANWA NGANKOU
9 VINCENT / BRUON

5 ETANG DU MOULIN

WENDEROTH

8 ANCIENNE GARE

PALAIN (kiné.)

7 FERME DE LA MIGOTERIE

MORISSE

9 RUE L'OREE DU PARC

2 SAINTOT
4 DEPAILLAT
6 BRETHOME
8 FAUTAIRE
10 JOURNET
12 BAUWENS
14 RICHARD
16 LEONARD
18 GUERRA / SCHMITT
20 MAMOT
22 GALMICHE / BOONE
24 CHRETIEN
26 BOULOGNE

1 AUDART / DALANZY
3 MIENS
5 MAMBER
7 CHIPAUX
9 LECOMTE
11 DALORSO
13 BARROYER
15 PIERSON
17 LELAQUAIS / BRETON
19 POPPE
21 BORGES
23 LORRAIN
25 HENRI / GAMBETTE
27 JOHANNEAU

10 RUE SAINT LAURENT

4 CHENIN
6 PAGELOT / NELLENBURG
8
10 BURTE D.
12 KIFFER
14 MERLIN (technicien)
16 HUMBERT
18 GAUTHIER
20 GUNTHER
22 DURAND

1 DURAND (antiq.)
3 SINKEC P.
5 BONNOT / COLSON (bras,)
7 MORLON
9 PREVOT
11 DURAND
13 VUILLAUME
15 MICHON A.
17 BURTE D. (Gabarex/distil.)
19 RICHARD D.
21 MICHON H.
23
25 MATHERN
27 KUJBIDA
29 BEULE
31 HUMBERTCLAUDE
33 DECHITEL
35 DEBUYSER
37 BARAD / VOSGIEN

11 IMPASSE DES BREBIS

2 CUNY
4 JEAN
6 CHAPELEUR
8 SINKEC B

1 PARISOT
3 DANTE
5 SIMON
7 MAJCSAK / GOBERT
9 MAZELIN

12 COUR DU CHÂTEAU

1 DURAND J.-M.
2 CHAPUY
4 LACOUR

3 AUBRIOT
5 DIAZ / LAMBOLEY

13 CHEMIN FERRE

2 PETIT
4 ARNOLD
6 PARISSET
8 SCHMITT
10 COLLET
12 REY
14 PIOCHE / MAGNIER
16 FRIRY
18 RESCH
20 LIEGEOIS / GEOFFROY
22 MELIN / QUENETTE

1 GROUPE SCOLAIRE DE LA REINE



Etat Civil



Naissances :

SEHWARTZ Maël, David, né le 22 mai 2016

KAJZER Agathe, Gloria, née le 4 septembre 2016

Décès :

M. Paul LOUVJOT, le 26 juillet 2016

M. Thierry KUJBJDA, le 29 novembre 2016

Mariages :

M. SCHMITT Jonathan et Mme HASELVANDER



Les nouveaux habitants



Christophe et Cathy **LECOMPTE**
et Louis
9 rue de l'orée du parc.

Cédric **LIEGEOIS** et Emilie **GEOFFROY**
et Calissie
22 Chemin ferré.

Jean-Claude **MAJCSAK**
et Lydie **GOBERT**,
Tristan, Abigaël, Owon et Tiphaine
7 impasse des brebis.



Pierre et Clémence **FAURE-GEORS**
26 rue de Verdun.



Eliseu **BORGES**
21 rue de l'orée du parc

M. et Mme **JOHANNEAU**
27 rue de l'orée du parc.

Carnet rose et bleu



Très ancien prénom breton tirant son origine du mot celtique « maël » signifiant : le Maître ou le Prince.

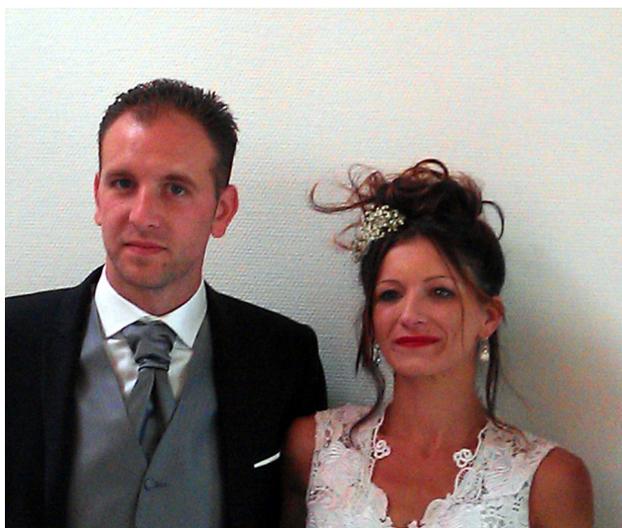
Ce petit bonhomme, arrivé le 22 mai 2016 au 25 de la rue de la Justice va déborder d'énergie si l'on en croit les livres. Zoé, sa grande sœur attend avec impatience de pouvoir jouer avec lui !

Bienvenue à Maël, et félicitations à ses parents, M. et Mme **SCHWARTZ**.

Depuis le 4 septembre 2016, Agathe fait de grands sourires à ses parents, M. et Mme **KAIZER**, également domiciliés rue de la Justice.

Gageons qu'Agathe, qui signifie « bonté » en grec, jouera de manière tout à fait pacifique avec Maël, son petit voisin !

Carnet blanc



Le 6 Août 2016, M. Jonathan **SCHMITT** et Mme **HALSELVANDER** Amélie ont contracté mariage à la maison commune. Bernard Depaillat, Maire, a recueilli le consentement des deux époux.

Les travaux réalisés en 2016

L'éclairage public



Par souci d'économie, la totalité de l'éclairage public de la commune est désormais assurée par des lampadaires équipés d'ampoules « Led » d'une puissance de 60 watts. L'économie réalisée n'influe en rien sur la qualité finale de l'installation qui reste aussi performante.

Montant des travaux : 25 370 €
Subventions : 14 354 €

Les aménagements pour Personnes à Mobilité Réduite



L'entrée du cimetière par la cour du château bénéficie désormais d'une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite.

Montant des travaux : 17 497 €
Subventions : 3670 €

La mise en conformité de l'accès à l'église paroissiale a nécessité la construction d'une rampe, ainsi qu'une restructuration de l'escalier et du chemin qui longe l'édifice.



Le château d'eau

Montant des travaux : 19 948 €
Subventions : 3 990 €



La mise en conformité de l'accès à l'intérieur du château d'eau a nécessité de gros moyens de levage, l'échelle intérieure qui devait être changée pour d'impérieuses raisons liées à sa vétusté ne pouvant être extraite que par la trappe supérieure de l'édifice. Il en était de même pour réimplanter à sa place une échelle en aluminium équipée d'une ligne de vie.

Le personnel intervenant était, quant à lui, constitué de spécialistes « cordistes » harnachés à l'instar des guides de haute montagne !



La nouvelle échelle, en aluminium, attend sa mise en place.

Projet urbain partenarial Impasse des brebis



De par son statut de propriété privée, l'impasse des brebis ne pouvait bénéficier d'investissement de la part de la commune. Son entretien nécessitait l'accord de l'ensemble des riverains copropriétaires. Pour faire suite à la demande de ces derniers, le Conseil municipal a décidé de mettre en place un « **Projet Urbain Partenarial** ».

Les travaux de rénovation de la chaussée ont donc été pilotés par la commune, les copropriétaires s'engageant à rembourser les sommes investies par la collectivité dans un délais maximum de 2 ans.

JNFO ...

WEEK-END (GRANDE SALLE)

MENIL LA TOUR	EXTERIEUR
150.00 €	210.00 €

JOURNEE EN SEMAINE (GRANDE SALLE)

MENIL LA TOUR	EXTERIEUR
75.00 €	105.00 €

ASSOCIATION POUR UNE SEMAINE (GRANDE SALLE)

MENIL LA TOUR	EXTERIEUR
GRATUIT	300.00 €

PETITE SALLE CONSACREE AUX REUNIONS : LA JOURNEE EN SEMAINE

MENIL LA TOUR	EXTERIEUR
35.00 €	50.00 €

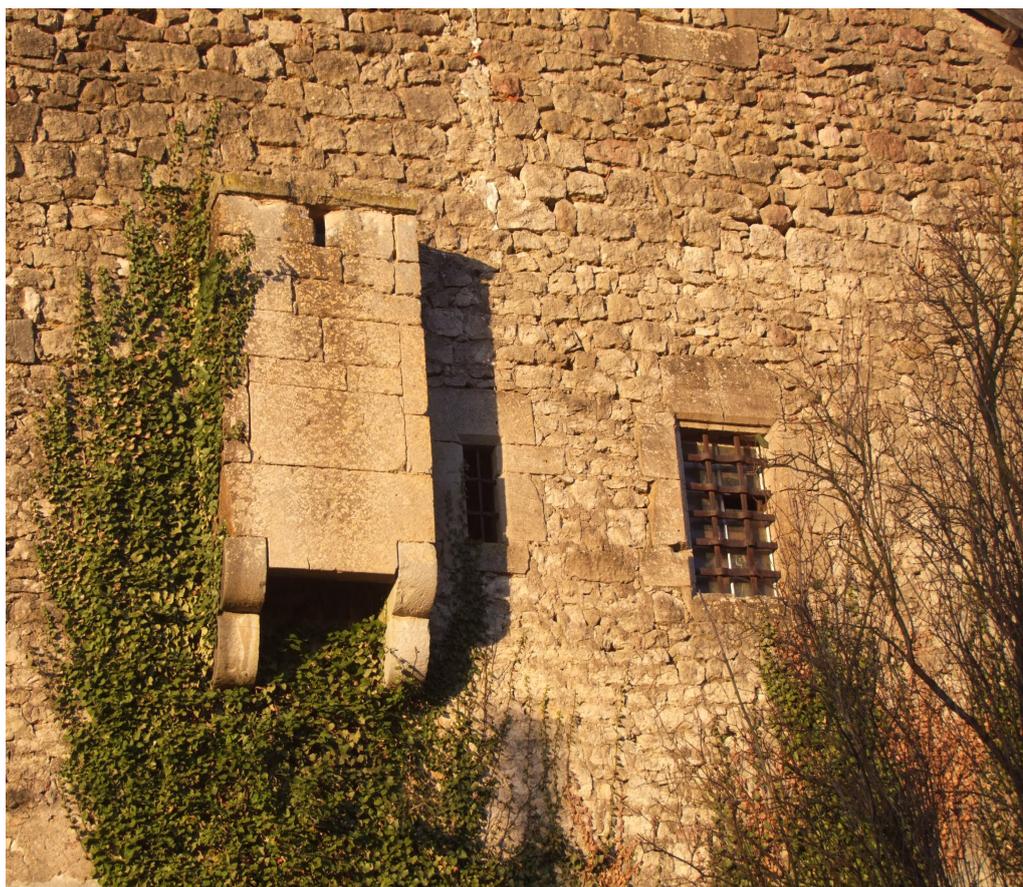
CAUTIONS :
Salle : 250.00 €
Nettoyage : 70.00 €

La consommation de gaz est facturée au coût réel, après relevé du compteur.

Les arbres de Ménéla



Echauguette utilisée pour la défense du donjon médiéval du château de Ménéla (surplombant vraisemblablement une entrée secondaire de l'édifice).



La fête des voisins



Le 27 mai, pour la 9^{ème} édition, les voisins fidèles à la coutume ont répondu présents en passant une soirée conviviale autour d'un repas partagé.

Et comme d'habitude, les enfants s'en sont donné à cœur joie !

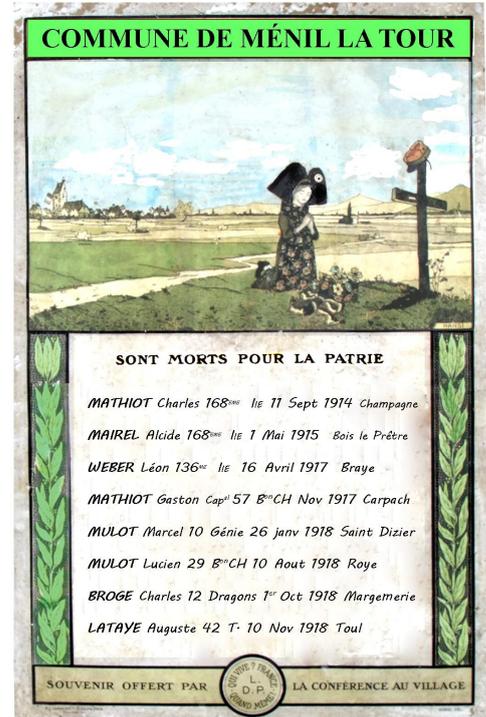


11 novembre 1916

11 novembre 2016

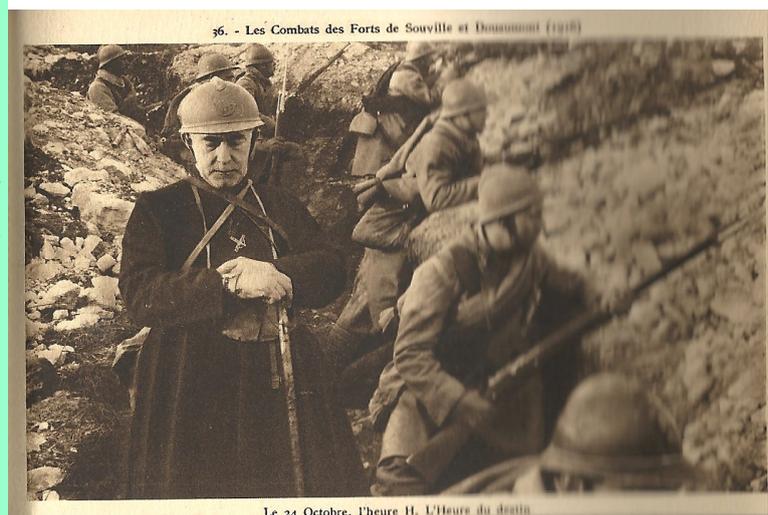


Comme chaque année à l'occasion de la journée du souvenir, Bernard Depaillat, Maire de la commune, accompagné de deux enfants du groupe scolaire de la Reine, procède à la lecture de la liste des « Morts pour la France » lors de la première et de la seconde Guerre mondiale. Après le dépôt de gerbe traditionnel, l'assemblée entonne à pleine voix les couplets de « La Marseillaise ».



1916, c'est la bataille de la Somme. Les forces anglo-canadiennes, jointes aux troupes françaises stationnées dans le Nord de la France, décident de rompre le front allemand, stabilisé depuis trop longtemps de chaque côté des lignes de tranchées. Du 1er juillet au 18 novembre 1916, l'avance des troupes alliées se limita à une douzaine de km, au prix de 442 000 tués ou disparus (alliés et allemands).

Début 1916, le Haut - commandement allemand veut frapper un grand coup pour s'ouvrir un chemin vers la capitale. Il choisit Verdun, aux fortifications vieillissantes et aux forts dépourvus d'une grande partie de leur artillerie. La bataille s'éternisera du 21 février au 19 décembre, faisant plus de 163 000 tués français et plus de 143 000 tués allemands. Les noms des forts de Vaux et de Douaumont font désormais partie de notre histoire nationale, au même titre que ceux des généraux PETAIN et NIVELLE.



Commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les Morts pour la France

Message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire

Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.

Commémorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.

Commémorer le 11 novembre, c'est aussi comprendre les droits des anciens combattants hérités de cette guerre et l'indispensable structure d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Créé dans l'urgence des combats en 1916, l'Office national des mutilés et réformés qui deviendra l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dont nous célébrons le centenaire cette année, remplit toujours, un siècle plus tard, ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation au profit de toutes les générations combattantes, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures, en passant par les soldats engagés en Indochine et en Afrique du Nord.

Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le Président de la République a décidé qu'un monument, dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ce futur Haut-lieu de la mémoire nationale entend témoigner à la jeune génération combattante la reconnaissance éternelle de la Nation et rappeler aux Françaises et Français que la liberté dont ils jouissent est aussi due à l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, jusqu'au sacrifice de leur vie, sont prêts à la défendre.

Veillons à ce qu'aucun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire.

La faune et la vie quotidienne

Au secours, une araignée !



Souvent, elle nous effraie. Alors on crie, on s'affole, on se sauve ou on l'écrase car, avec ses huit pattes et ses yeux multiples, elle n'a pas un physique agréable !

Et pourtant :

Elle nous débarrasse de 2000 insectes par an et préserve les cultures agricoles de ses nombreux ravageurs.

Elles utilisent différentes soies en fonction de leur utilité.

En effet, le fil de soie utilisé pour la construction de la toile, pour la capture des proies ou pour la fabrication du cocon n'est pas le même. Il est souple, élastique et résistant. Il se compose de protéine et d'un enduit ressemblant à de la glue. Il est liquide et filé par des filières. L'animal le façonne à l'état brut, en fonction de son utilité.

Son sang n'a rien à voir avec le notre. Le liquide qui circule en elle assure la communication entre ses organes et emplit son organisme. Il est transparent et riche en cuivre. Il devient bleu à l'air libre.

Les araignées que l'on rencontre dans les caves ou les coins des pièces et qui s'appellent des PHOLQUES ont l'habitude, lorsqu'elles sont dérangées, de faire vibrer leur toile irrégulière et de trembler au point de ne plus être visibles.



Et puis sachez que les grosses araignées que l'on trouve parfois dans sa baignoire ou dans une toile en forme de tunnel, sont tout à fait inoffensives pour l'homme. Craintives, elles font preuve de rapidité puisqu'elles peuvent parcourir 53 centimètres par seconde. Dans nos campagnes, on peut observer au moins deux sortes de toiles :

- La toile en hamac est constituée de nombreux fils de soie collante et de fils non collants entrecroisés entre les herbes ou les branchages. Ces fils vont bloquer les insectes qui s'y aventurent en marchant ou en sautant. Ils tombent alors dans le hamac. L'araignée se tient alors tête en bas, sous le hamac, prête à saisir sa proie.

- La toile géométrique est un type de toile tissée par de nombreuses espèces. L'animal se tient au centre de la toile. Il accourt lorsqu'il est alerté par les vibrations de la proie qui se débat.

Prenez le temps d'observer ces infatigables et minutieuses travailleuses, leur toile est de toute beauté.



Nos cloches



Installée lors de la construction de l'édifice, chaque cloche mentionne, coulés dans le bronze, les noms des parrains et marraines, ainsi que ceux du Maire et du Curé de la paroisse.

Elle sont accordées avec un ton d'écart entre chaque note, soit :

Fa #, Sol # et La #



SOUS L'ADMINISTRATION DE Mr SALZARD J. Baptiste MAIRE DE MENIL LA TOUR



Le technicien de l'entreprise Gradoux, accompagné de Jean-Paul, procède à l'inspection annuelle de l'installation. Cette dernière est indispensable pour continuer à bénéficier de ces sonneries qui rythment avec bonheur la vie quotidienne de nos villages depuis le Moyen Âge.

Nos entreprises



« La Méniloise » vous accueille 6 jours sur 7, du mardi au dimanche. C'est le slogan de la pizzeria ouverte en décembre de cette année par M. et Mme DE-LOYE au n° 7 de la rue de Verdun. Vous ne pourrez pas vous y restaurer sur place, mais vous pourrez emporter ou vous faire livrer toute la gamme des pizzas, paninis et autres plats cuisinés. Point important, la pâte est faite « maison » !

La maison toulouise « Battavoine » a récemment installé une « boîte à pains » rue de Verdun. La cuisson finale de la pâte à pain de cet artisan est réalisée lors du paiement de la commande, ce qui fait bénéficier la clientèle d'une baguette « sortie du four », à l'ancienne. Des piquets métalliques ont été posés à l'initiative de la commune afin de sécuriser vos achats. Souhaitons que le vandalisme déjà déploré ne remette pas en cause la pérennité de cette installation, qui semble avoir déjà trouvé son public.



Olivier MERLIN, technicien supérieur en électronique, s'est installé en 2009. Il vous conseille au quotidien pour tous vos problèmes en électricité ou en plomberie. Il effectue tous vos dépannages et est à votre service même le week-end.

« Brico'Dépann' » règle tous vos problèmes techniques : petit et gros électroménager, thermostat, vidéo, alarme, etc.

Vous pouvez le joindre au 03 83 62 85 70 ou au 06 28 37 13 24.



Brico'Dépann'

Electricité générale
&
Tous petits travaux habitat

Olivier MERLIN
Technicien supérieur en électrotechnique expérimenté.

14, rue Saint Laurent - 54200 MENIL LA TOUR
Tél : 03.83.62.85.70 - Port. : 06.28.37.13.24
oliviermerlin@neuf.fr



Depuis 2010, M Daniel BURTE, bien connu de tous les Ménilois, transforme vos fruits les plus savoureux en un alcool des plus traditionnels (à consommer avec modération !). N'oubliez pas que plus vos fruits seront sains et mûrs et plus l'eau de vie obtenue sera savoureuse.

Totalement différentes, les deux autres sociétés créées par ses soins s'adressent aux professionnels de son cœur de métier : la taille de pierre.



Au 5 rue Saint Laurent, Mélaine COLSON continue de brasser sa remarquable bière artisanale « COIN-COIN », déclinée suivant les saisons en de multiples variantes, toutes plus savoureuses les unes que les autres.

M. et Mme DURAND ont installé depuis de nombreuses années leur magasin et leur atelier d'antiquités rue de Verdun, dans une ancienne ferme parfaitement rénovée. Leur magasin est riche en objets divers, des meubles anciens aux bibelots, linge de maison, et autres pièces de vaisselle. Tout pour séduire les amateurs d'un passé qui file entre nos doigts !

Mobilisez-vous



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



Ce slogan du Téléthon depuis 30 ans convainc chaque année de nouveaux bénévoles.

Pour la seconde année, la commune a participé à une vente de livres d'occasion (romans, livres d'enfants, romans policiers, etc.) et vous avez été nombreux à vous déplacer et à participer ainsi à la recherche médicale.

Cette vente a rapporté 426 €, somme tout à fait honorable pour notre petite commune. À l'année prochaine !

Laurence Tiennot-Herment
Présidente de l'AFM-Téléthon

AFM15215

Sécurité... Sécurité... Sécurité...



Alerté par un agriculteur qui, en labourant son champ sur le territoire communal, avait mis à jour un engin explosif non identifié, les services de la Sécurité Civile départementale sont intervenus le 22 septembre 2016. L'engin découvert, immédiatement transporté aux fins de neutralisation, est vraisemblablement un obus de 75 mm datant de la seconde Guerre mondiale.

Il est rappelé à cette occasion que la découverte de tout engin suspect doit être immédiatement signalé à la Mairie ou à la Gendarmerie après établissement immédiat d'un périmètre de sécurité. La manipulation de ces engins est totalement prohibée, eu égard à leur danger potentiel. Seuls les spécialistes de la Sécurité Civile sont à même d'évaluer les risques y afférents et, en conséquence, d'intervenir en connaissance de cause.

C'est les vacances ...

Ménil-la-Tour

Contes, visites et pâtisserie pour le mini-camp

Un mini-camp d'ados, en partenariat avec le Territoire Nord Toulois et le foyer rural de Royaumeix, s'est installé le long du Terrouin à Ménil-la-Tour. Encadré par deux animateurs, le programme est bien chargé. Ce mini-camp est basé sur le thème des contes qui prennent leur racine dans la région. Et tous les soirs, les enfants travaillent sur ce thème. Un conte sur la grande

course a été créé et sera présenté avec d'autres aux parents lors d'un spectacle à la fin du séjour. Ils se sont également rendus à la ferme Romé à Royaumeix pour une visite de l'exploitation bio. Pour suivre le cheminement de cette filière bio, ils ont été reçus au moulin du Petit-Poucet chez Christelle et Jean-Michel Matte et ont pu voir son fonctionnement. Ils ont profité de ces deux vi-

sites pour faire quelques emplettes et mis dans leur panier de la farine, des pommes, du beurre dans l'optique de s'initier à la pâtisserie. Rendez-vous a été pris pour la confection d'une bonne tarte aux pommes avec Irène et Maurice du Couarail des Ménins. Guidés par les explications de ces deux passionnés de cuisine, ils ont préparé plusieurs pâtisseries.



■ la sensibilisation à la culture bio était au programme des ados.



Méné-la-Tour



Très jolie vierge couchée qui orne la façade du n° 25 de la rue de la Reine. Elle provient vraisemblablement de l'ancienne église gothique, détruite au milieu du XIX^{ème} siècle.



Les sculptures

Le Couarail des ménins

Ménil-la-Tour

Un nouveau bureau au Couarail des Ménins



■ Les six membres du bureau ont été élus à l'unanimité.

Les membres du comité, élus lors de l'assemblée générale du 12 février dernier, se sont réunis pour procéder à l'élection du bureau. Maurice Dasule a été élu à l'unanimité président de l'association en remplacement d'Emilie Resch qui ne souhaitait pas se représenter. Il sera secondé par Dany Chippaux en tant que vice-président. La trésorerie sera assurée par Marie-Journet, trésorière en poste qui a souhaité garder cette mission et qui a été reconduite à l'unanimité.

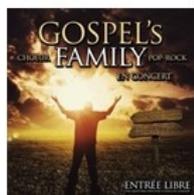
Chantal Mamot sera trésorière adjointe. Méline Colson n'a pas souhaité continuer sur le poste de secrétaire : Irène Steiger y a été élue à l'unanimité ; elle sera secondée par Anne-Ma-

rie Chapuy en tant que secrétaire adjointe. Ce nouveau bureau a souhaité que le fonctionnement de l'association soit fait dans la convivialité, la souplesse et la transparence avec pour appui la communication.

Le comité a poursuivi la réunion en listant les prochaines manifestations, notamment la chasse aux œufs de Pâques. Des idées nouvelles d'animation du village, toutes générations confondues, ont également été proposées.

Concernant le public de la jeunesse, un fort rapprochement avec les animateurs du TNT devra être mis en place. La prochaine réunion du comité aura lieu le 14 mars, à 18 h 30, à la mairie.

Les activités en 2016



Vendredi 24 juin 2016 ¶

Concert des Gospel's Family ¶

Feu de la Saint-Jean ¶

A l'invitation du Couarail des ménins, les choristes du groupe Gospel's Family donneront un concert dans l'église de Ménil-la-Tour le **vendredi 24 juin à 20h30.** ¶

Animée par Matthieu Grass, cette chorale dynamique et entraînante nous fera vibrer au son de chants connus. ¶

L'entrée est libre mais une urne sera laissée à la discrétion de chacun à l'issue du concert. Merci pour eux. ¶

La soirée se poursuivra autour du feu de la Saint-Jean au terrain de foot. ¶

Une petite restauration sera proposée ainsi qu'une buvette. ¶
Au menu : saucisse grillée, salade, dessert et café – tarif 5 euros ¶

Pour le repas les pré-inscriptions seront prises jusqu'au 20 juin auprès de : ¶

Marie-Reine : 03 83 63 02 25 ¶
Irène : 03 83 62 88 36 ¶



Bien qu'un certain nombre d'activités prévues au calendrier n'aient pu être menées à bien, les membres du Couarail des Ménins, sous la houlette du comité élu en début d'année, se sont régulièrement retrouvés au fil des mois pour partager de forts agréables moments de convivialité.

Très variées et toujours très bien organisées, ces rencontres nous ont conduit du devoir de mémoire (Tranchée de la soif) à la construction d'une voiture à pédales (Pédal'haye) en passant par un concert « gospel » en l'église de Ménil la Tour ou par la traditionnelle « fête de Ménil » après le 15 août.

Bien entendu, les enfants n'ont pas été oubliés, particulièrement lors de la distribution des « œufs de Pâques ».

La fête du village

Fête du village – 21 août 2016

Le Couarail des Ménins et la mairie vous invitent, à l'occasion de la fête du village, à partager une journée de convivialité dans la cour de l'ancienne école

à partir de 12h30 les festivités commenceront par l'apéritif offert par la municipalité, suivi d'un repas (boissons non comprises)

Adultes : **12 euros**

Salades variées
Cochon grillé, frites
Fromage, dessert, café

Enfants : **5 euros**

Salades variées
Saucisses, frites
Dessert

Le traditionnel concours de pétanque en doublette sera lancé dans l'après-midi pour les + de 16 ans. Pour les plus jeunes un toboggan gonflable sera installé, il sera également accessible à tous les enfants du village.

Inscriptions avant le 12 août 2016 – bulletin d'inscription à retourner à Marie-Reine Journet, 10 rue de l'Orée du parc, tél : 03 83 51 11 11

M., Mme :

Adultes :

N° :

Inscriptions avant le 12 août 2016 – bulletin



Ménil-la-Tour Chaleureuse fête patronale



■ On se restaure avant le lancement du concours de pétanque.

Certes les forains et manèges ne sont plus présents depuis plusieurs années, mais tous les ans au mois d'août un rendez-vous convivial est proposé aux habitants. Après l'apéritif, une soixantaine de convives se sont installés sous les noisetiers en bordure du terrouin pour partager un repas champêtre servi par les

membres de l'association du couarail des ménins : crudités, cochon grillé, frites, fromage et dessert. Quelques jeux avaient été préparés pour les enfants : chamboule-tout, pêche à la ligne et table de ping-pong. Le concours de pétanque, toujours très prisée, a mis aux prises 14 doublettes ; la doublette "Laurent" a terminé 1re devant la doublette "Gérard".



Randonnée au « Saillant de St Mihiel » La « Tranchée de la soif »

Comme sur toutes les parties du front de la première Guerre mondiale, notre région conserve de nombreux vestiges des combats qui opposèrent les troupes françaises et allemandes.



Des chemins bien balisés permettent de randonner en se remémorant les durs combats du bois d'Ailly.

Très temporairement reprises par les troupes françaises pendant l'assaut du 172^{ème} Régiment d'infanterie le 20 mai 1915, les tranchées allemandes sont, pour une petite partie, toujours praticables.



Après l'effort, émaillé de pauses nécessaires aux évocations historiques, la matinée s'est terminée par un sympathique repas tiré du sac, sans oublier pour autant les combats qui se sont déroulés ici il y a maintenant un siècle.



Pédal'haye 2016

Construction d'un bolide

Au commencement, c'est seulement une conversation dans l'air « -Tiens, cette année, Pédal'haye se fait à Royaumeix. » « - C'est quoi ?.. ». Et de donner des explications... « - Ça t'intéresse ?... ».

Mais l'info doit faire son chemin ! Les questions se bousculent dans de nombreuses têtes. Et puis la décision est prise : « J'en fais partie ! ».



De quoi s'agit'il ? D'une course de voitures à pédales. Et par là même, de la fabrication d'une **VOITURE À PÉDALES**.



Installé dans le vestiaire du terrain de foot, un plan est établi, les mesures sont prises et à partir de là, on trace, on coupe, on soude, on meule, on peint, on essaie, on démonte, on fait preuve de beaucoup d'énergie pour que la voiture qui va naître n'ait qu'un seul objectif :



GAGNER LA COUPE !



On y met toute son âme, tout son savoir, toute sa patience. Chacun a une tâche à accomplir sous les directives de Jean-Paul : Gérard, Dany, Christian découpent les profilés ; Bernard, quant à lui, s'occupe de la cellule réalisée en fibre de verre. La moyenne d'âge de cette équipe de passionnés est de 62 ans, grâce à Jean-



Christian, Jean-Paul, Gérard ont pédalé, accompagnés de Michel et Roland, avec beaucoup d'énergie en soufflant et souffrant dans les montées. Ils n'ont pas gagné la course... mais ils se sont mesurés aux plus jeunes. La jeunesse qu'ils portent toujours en eux leur a permis d'obtenir une coupe reconnaissant leur travail, leur savoir faire, leur sens de la créativité dans la réalisation de cette « cigogne » qui pèse tout de même 80 kgs !

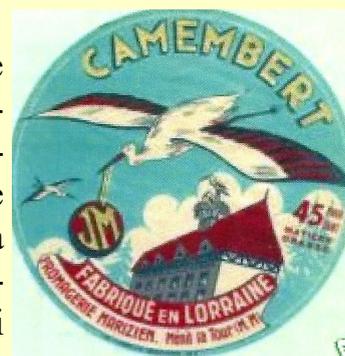


Mais au fait ! Pourquoi avoir baptisé ainsi ce « bolide » ?

C'est un clin d'œil à l'ancienne fromagerie Marizien de



Ménil, dont l'emblème était une cigogne. Cet emblème posé sur le toit de la voiture est une création de Nathalie qui a dessiné puis confectionné cet échassier, en maniant avec dextérité papier mâché et colle à papier peint.



Et au milieu de cette effervescence, les yeux des enfants regardaient avec émerveillement ce qui se préparait ! Ce petit bonhomme est présent du début à la fin, préparant le café, donnant un coup de balai, faisant son possible pour se rendre utile. Il s'intéresse à tout ce qui se passe autour de lui : comment couper, visser, mesurer, souder. Rien ne se perd dans sa tête. Si bien qu'au début des vacances d'été, il confectionne lui-même avec ingéniosité une voiturette permettant de tirer ses camarades : morceau de palettes vissées, cartons avec les consignes de sécurité, tout doit être fait dans les normes ! Ses camarades se pressent pour prendre place dans la voiture tractée par un vélo ! Les virages sont scabreux, les lignes droites ondulées, mais ce sont des rires qui accompagnent ces allées et venues ! Et vous serez de mon avis : rien ne vaut le rire d'un enfant !

La course ...



Le temps pour soi

Mais que se passe t-il le deuxième et dernier lundi après-midi de chaque mois ? Pour le savoir rendez-vous dans la petite salle de la mairie, et bien avant d'avoir poussé la porte, on sait qu'il y a de l'animation... ça papote, ça papote et ça papote !!! Mais bien sûr, c'est le "temps pour soi" qui est là. Une dizaine de dames (les hommes sont aux abonnés absents cette année !) s'y retrouvent et passent une après-midi ma foi bien agréable.



Scrabble, Rummikub et autres jeux de société sont au programme. Houla! pas question de tricher : les dictionnaires sont de la partie et au moindre doute, on consulte pas un, mais au moins deux dictionnaires pour être certain de la validité du mot !

Et voilà, une bonne partie de l'après-midi est passée mais on ne se quitte pas comme ça : c'est l'heure du goûter !

Et d'un coup, tout s'anime et de ci de là on entend : j'ai fait un gâteau au chocolat, moi une tarte aux pommes, ah la mienne c'est aux quetsches ; enfin chacune est venue avec son petit dessert. Et voilà ce que ça donne dans les assiettes :



.... Elles ont juste un petit regret, il n'y a pas assez de joueurs ou joueuses de cartes et il n'est plus possible de faire une équipe ; elles lancent un appel et aimeraient bien agrandir leur petit groupe. Donc, si vous êtes joueur ou joueuse, gourmand ou gourmande, pas forcément cordon bleu, vous êtes les bienvenus, bienvenues.

St Nicolas, mon bon patron !



Comme chaque année en Lorraine, et plus précisément à Ménil, le bon Saint Nicolas ne manque pas le rendez-vous qu'il a fixé aux enfants sages au début du mois de décembre ! Il était cette année accompagné d'un clown qui a manipulé les ballons de baudruche avec une dextérité qui a enchanté les jeunes spectateurs. Le traditionnel goûter qui a suivi a clos cette agréable après-midi récréative.



bowling



On commence par un repas au choix dans le menu des planches du bowling de Vandœuvre-les-Nancy. Le repas est englouti et on termine par le dessert.

Et voici les joueurs, ils n'ont plus qu'à se chausser comme il se doit et rejoindre leur piste.

Et c'est Charly qui démarre la compétition.

Tous les participants à cette sortie n'ont pas joué, mais ils ont admiré des lancers de boules plus ou moins réussis !

Le but de la soirée n'était pas de faire du score, mais de passer un agréable moment et c'est chose faite.

Le mot du Président

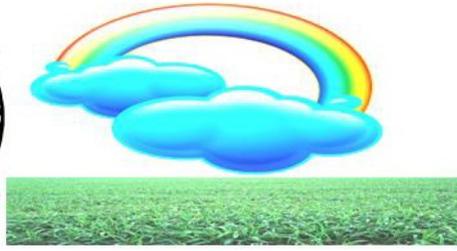
Comme vous avez pu le constater en lisant les différents articles retraçant l'activité du COUARAIL DES MENINS en 2016, nous avons essayé de participer activement à la vie du village avec plus ou moins de succès, mais nous avons essayé. Je souhaite remercier l'ensemble des adhérents pour leur travail, ainsi que les bénévoles et la mairie pour leur soutien et leur participation à nos projets.

Afin de caler les activités en parallèle du calendrier scolaire de septembre 2017 à août 2018, l'assemblée générale 2016 est reportée au vendredi 30 juin prochain. Pour cette période transitionnelle un programme, qui sera distribué prochainement, est en cours d'élaboration. Vous pouvez d'ores et déjà rejoindre notre association en prenant contact par mail : couarailmenins@gmail.com ou auprès de Maurice au 03 83 62 86 97.

*Alors à bientôt et bonne
année 2017*



Ménil la Tour



Exceptionnel calvaire de facture gothique
sis à l'entrée sud du village (intersection
rue Nationale / rue de la Justice).



La collection de la collection

La déchèterie

C'est un point de collecte, gardienné et clôturé où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne peuvent être éliminés de façon satisfaisante par la collecte des déchets ménagers, en raison de leur nature (inflammable, toxique), de leur dimension ou de leur poids. Certains déchets ne sont pas pris en charge par les déchèteries du territoire. N'hésitez pas à contacter le service environnement pour être orienté vers les plateformes adaptées - **03 83 43 23 76**.

Déchèterie intercommunale Communauté de Communes du Toulouais Route départementale 904 à Toul

ACCÈS

Réservé aux particuliers de la CCT munis de la carte de déchèterie (hauteur de véhicule limitée à 2m)

VOLUME AUTORISÉ / JOUR

1m³ de gravats / 4 m³ tous matériaux confondus

HORAIRES D'HIVER

DU 15 NOVEMBRE AU 14 MARS

→ du lundi au mercredi 10h-12h30
et 13h30-16h30

→ jeudi 13h30-16h30

→ vendredi 10h-12h30 et 13h30-16h30

→ samedi 9h30-12h30 et 13h30-17h

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 15 MARS AU 14 NOVEMBRE

→ du lundi au mercredi 10h-12h30
et 13h30-18h

→ jeudi 13h30-18h

→ vendredi 10h-12h30 et 13h30-18h

→ samedi 9h30-12h30 et 13h30-18h30

Fermeture les jeudis matins, dimanches
et jours fériés.



DÉCHETS AUTORISÉS

- Cartons
- Tout-venant
- Ferrailles
- Gravats/inertes
- Bois
- Déchets ménagers spéciaux
- Pneus V.L. déjantés
- Huiles de vidange
- Huiles de fritures
- Batteries
- Piles
- Emballages souillés
- Déchets verts
- Textiles/chaussures
- Verre
- Emballages recyclables
- D.E.E., appareils à froid, gros et petit électroménager froid et hors froid, ordinateurs, TV, écrans, luminaires.

à savoir!

→ Le badge des conteneurs permet aussi d'accéder à la déchèterie de la CCT.





Après 2 ans de travaux, Ovide, le nouveau centre aquatique du Toulouais vous accueille. Innovant et exemplaire par ses matériaux et son fonctionnement économique, ce nouvel équipement est un espace majeur de la Communauté de Communes du Toulouais, dédié à la santé par l'activité physique pour tous. Conçu pour que chacun, petit et grand, vienne se détendre, nager, bouger dans un cadre agréable et fonctionnel, Ovide vous propose toute l'année une multitude d'activités et d'animations. Retrouvez toutes les infos sur www.ovive-toulois.com

Ovide, centre aquatique du Toulouais T. **03 83 43 16 73** - contact@ovive-toulois.com
Espace du Génie à Ecrouves

Pataugeoire

Lundi et jeudi

7h50 à 8h40
11h10 à 13h40
15h20 à 19h30

Mardi et vendredi

7h50 à 8h40
11h10 à 13h40
15h20 à 20h30

Mercredi 7h50 à 8h40
12h à 19h30

Samedi 10h30 à 12h30
14h30 à 17h30

Dimanche 9h à 12h30

Bassin familial et ludique

Lundi et Jeudi

7h50 à 8h40
11h10 à 13h40
15h20 à 19h30

Mardi et vendredi 7h50 à 8h40
11h10 à 13h40
15h20 à 20h30

Mercredi 7h50 à 8h40
12h à 19h30

Samedi 10h30 à 12h30
14h30 à 17h30

Dimanche 9h à 12h30

Bassin sportif 25 m.

Lundi et jeudi 8h50 à 19h30

Mardi et vendredi 8h50 à 20h30

Mercredi 8h50 à 11h10
12h à 19h30

Samedi 10h30 à 12h30
14h30 à 17h30

Dimanche 9h à 12h30

Bassin sportif 50 m.

Lundi et Jeudi 7h50 à 8h50
11h10 à 13h40
16h20 à 18h30

Samedi 10h30 à 12h30
14h30 à 15h30

Dimanche 9h à 12h30

Mardi et vendredi 7h50 à 8h40
11h10 à 13h40
16h20 à 19h30

Mercredi 7h50 à 8h40
12h à 13h30
17h10 à 18h30



Le syndicat mixte du grand toullois

Depuis le 1er janvier 2014, le syndicat est constitué de 8 collectivités représentant 55 640 habitants et 79 communes :

- La communauté de communes du Toullois (34 communes)
- La communauté de communes de Colombey et du Sud Toullois (39 communes)
- La commune d'Avrainville
- La commune de Gondreville
- La commune de Fontenoy-sur-Moselle
- La commune de Francheville
- La commune de Jaillon
- La commune de Villey-Saint-Etienne

Syndicat Mixte du Grand Toullois

rue du Mémorial du Génie – 54200 Ecouves

T. 03 83 64 21 49 – sngt54200@orange.fr

Le Syndicat assume les compétences suivantes :

- Le fonctionnement, l'investissement et la gestion d'une cuisine centrale
- La fourniture et livraison des repas pour les communes et centres de loisirs adhérentes et/ou implantés au sein du périmètre
- Le fonctionnement, l'investissement des équipements sportifs (3 gymnases, terrains extérieurs de basket/handball/football, un stade d'athlétisme...)
- L'apprentissage de la natation scolaire pour les élèves des classes élémentaires ainsi que le transport nécessaire pour exercer cette compétence
- Le portage d'études relatives à l'évolution des services aux publics et à la réalisation d'équipements structurants

Le syndicat a pour vocation de porter des services et des équipements communs à un bassin de vie. De fait, son financement s'appuie sur une participation financière des territoires qui le constituent. Celle-ci tient compte des écarts entre les communautés fiscalement aisées et celles moins favorisées.

Les participations des collectivités sont basées à 100 % sur le potentiel fiscal des communes depuis le 1^{er} janvier 2015. Les dépenses mises à la charge des collectivités membres ont un caractère obligatoire et doivent être inscrites dans leur budget.

Projet en cours :

Restructuration du gymnase de Toul Valcourt : le lancement des travaux a débuté en octobre 2015.



Méné-la-Tour



Remarquable stèle gravée, actuellement scellée dans le mur de l'église paroissiale de Méné et datée de 1622. A cette époque, la famille MAXEY y était très favorablement connue ainsi que dans tout le Toulousain. A la fin du XVII^{ème} siècle, un Gérard MAXEY fut Maire de Méné-la-Tour (sans doute un descendant du couple cité ci-dessous.)

**CY GIST CUNISSE EN
ZON VIVANT FEME A
GERARD MAXEY QUI
DECEDA LE 3 NOVEMBRE
1622 PRIEZ DIEU POUR
ELLE ET AUPRES DICEL
GISENT LES ENFANTS
DE CLAUDIN MAXEY
SES FILS
PRIEZ DIEU POUR EUX**



L'
é
c
o
i
e

Le groupe scolaire de La Reine

Les enfants de la petite section au CE2 ont participé au projet Ecole et cinéma. Les plus grands ont assisté à trois projections au cinéma Citéa de Toul et les petits à une seule séance. L'objectif étant de se construire une culture commune afin de pouvoir en discuter ensuite ensemble en classe, de créer des situations de langage/communication réelles.

Les GS et CP ont prolongé cette aventure en passant de spectateurs à acteurs grâce au projet « Notes de Lecture ». Ils ont mis en scène deux albums, créé des décors et sont allés jouer leurs pièces devant un public d'enfants au théâtre du Moulin, à Toul.

Une séance a été programmée à l'école afin que les parents puissent aussi profiter dans la salle ronde, du spectacle inventé d'un bout à l'autre par leurs enfants. Beaucoup d'efforts et de temps passés mais qui ont permis même aux plus timides de se dépasser.



Les CM sont partis en classe de neige au Carroz d'Arrach. Un moyen de fédérer le groupe et de rendre les enfants plus autonomes tout en leur faisant découvrir la pratique d'un nouveau sport : le ski.

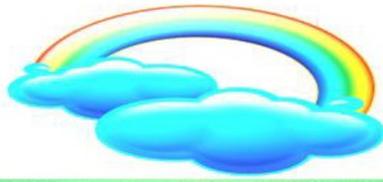
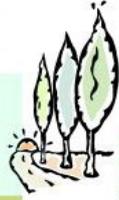
Les CE2 et CM1 et 2 participent encore cette année au projet « Tous éco-citoyens », des sorties et des journées découvertes en présence d'animateur du CPIE sont prévues axées sur la protection de l'environnement et les énergies renouvelables.

Pour sacrifier à une tradition bien établie en Lorraine, Saint Nicolas est venu visiter les enfants de l'école en ce début du mois de décembre.



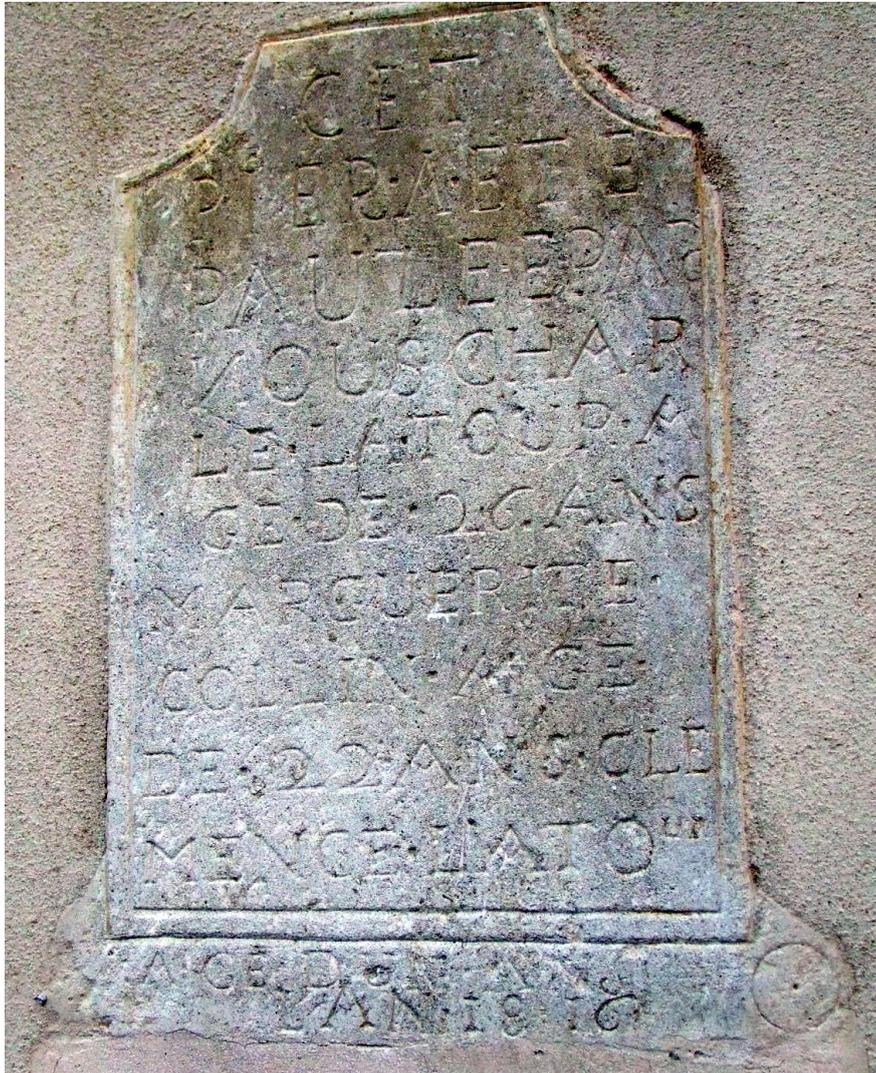


Ménil la Tour



Cette « première pierre », implantée 23 rue de la Reine, mentionne, comme il est d'usage, l'identité des premiers propriétaires du bâtiment.

**CET
PIER-A-ÉTÉ
PAUZEE-PAR
NOUS CHARLE
LATOUR AGE
DE 26 ANS
MAGUERITE
COLIN-AGE
DE 22 ANS
CLEMENCE LATOUR
AGE D UN AN
L'AN 1816**



**L
a
S
O
i
i
d
r
a
d
i
t
i
t
é**

Hommage à nos doyens



Mme Paulette DECHITEL et M. Robert PREVOT sont, en cette année 2016, les doyens de notre commune. Nos vœux les plus sincères les accompagnent pour la nouvelle année.



Nos aînés



C'est Noël pour les aînés de la commune. Comme chaque année, un colis de friandises diverses, offert au nom de la commune, est venu marquer la profonde amitié qui unit les générations de Méniloises et de Ménilois.

Les brioches de l'amitié

La vente annuelle des « brioches de l'amitié », au profit de l'A.E.I.M. a remporté un succès mérité (60 brioches vendues). La somme de 310 € a été remise au comité départemental à l'occasion de cette 35^{ème} édition.



Le téléthon



Profitant des nombreux passages dans les locaux de la Mairie générés à l'occasion des élections primaires du mois de novembre, Annette a dressé son stand de livres d'occasion au bénéfice du THELETON 2016. Elle a remporté un vif succès et, comme il se doit, les sommes rapportées seront versées intégralement aux organisateurs de cette manifestation nationale.

Le Maire et les élus du Conseil municipal vous présentent leurs vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année



Mon répertoire téléphonique

Mairie : 03 83 62 84 50

Mes adresses mail

mairie.menillatour@wanadoo.fr

www.Menillatour.mairie54.fr

Mes notes personnelles